



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

66^e Séance tenue le lundi 9 novembre 2015 à 17 h 30

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M^{me} Sylvie Goneau, présidente et conseillère, district de Bellevue (no 14)

M. Mike Duggan, conseiller - district de Lucerne (no 2)

M. Jean Lessard, conseiller - district de la Rivière-Blanche (no 16)

M. David Reford, citoyen, producteur agricole

M. Roger Turcotte, citoyen, producteur agricole

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, responsable commissions et comités

Personne-ressource :

M. Dave Cassivi, chargé de projets en environnement

M^{me} Catherine Marchand, directrice déléguée

Autre :

M. Luc Poirier, agent syndical de l'UPA

ABSENCE :

Personne-ressource :

M. Marc Chicoine, directeur adjoint - Développement

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 40.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est adopté après avoir ajouté deux sujets à l'article 14.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 65e séance tenue le 21 septembre 2015
4. Signature du procès-verbal de la 65e séance tenue le 21 septembre 2015
5. Suivi du procès-verbal de la 65e séance tenue le 21 septembre 2015
6. Date de la prochaine assemblée
7. Période de questions des citoyennes et citoyens
8. Poste vacant au sein du Comité consultatif agricole de la Ville de Gatineau
9. Suivi des dossiers
10. Demande d'autorisation pour l'aliénation formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec au 1303, chemin de la Montagne

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE

11. Schéma d'aménagement et de développement – Plan de développement de la zone et des activités agricoles
12. Dépôt du rapport final sur la soirée d'information et de consultation sur la réglementation d'urbanisme affectant les entreprises agricoles et agroalimentaires
13. Programme de travail du CCA 2016-2017
14. Sujets divers
 - a. Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO);
 - b. Apiculture
15. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la 65e séance tenue le 21 septembre 2015

Le procès-verbal de la 65^e séance tenue le 21 septembre 2015 est approuvé.

La présidente signale qu'un citoyen s'est présenté le 21 septembre 2015 au CCA, mais n'a pas signalé sa présence. La présidente souligne qu'elle a eu un échange, avec ce citoyen après la levée de la séance, au sujet de la démarche relative aux îlots déstructurés.

4. Signature du procès-verbal de la 65e séance tenue le 21 septembre 2015

Le procès-verbal de la 65^e séance tenue le 21 septembre 2015 est signé.

5. Suivi du procès-verbal de la 65e séance tenue le 21 septembre 2015

On mentionne qu'un suivi a été effectué auprès de M. Bernard Gervais, directeur du volet montgolfières du Festival de montgolfières de Gatineau, au sujet des dommages pouvant être occasionnés aux récoltes, aux clôtures, aux champs, aux animaux (son du bruleur et vol proche du sol), etc. au moment de l'atterrissage des montgolfières en milieu rural. M. Gervais a expliqué, entre autres :

- Que les pilotes des montgolfières sont responsables des dommages pouvant être occasionnés lors de l'atterrissage des montgolfières;
- Qu'un guide de procédure relatif à l'atterrissage des montgolfières doit être suivi;
- Que des cartes identifiant les zones d'atterrissages limitées sont disponibles;
- Qu'une demande d'accès au terrain, adressée au propriétaire, doit être formulée par l'équipe de poursuite de la montgolfière.
- Que l'on identifie également sur ces cartes les lieux où les propriétaires ne permettent pas l'accès des véhicules de l'équipe de poursuite afin de faciliter la récupération des montgolfières suite à l'atterrissage;

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine séance du CCA se tiendra le 14 décembre 2015.

Par ailleurs, on demande de porter une attention au calendrier 2016 des séances du CCA qui ont été déplacées du 3^e lundi au 1^{er} lundi de chaque mois.

7. Période publique de questions des citoyennes et citoyens

Aucune personne ne s'est présentée à la période publique de questions.

8. Poste vacant au sein du Comité consultatif agricole de la Ville de Gatineau

M. Luc Poirier, agent syndical de l'UPA mentionne que le conseil d'administration du syndicat local de l'UPA des Collines de l'Outaouais a été passablement occupé au cours de la période estivale. Il souligne qu'une réunion est prévue en novembre 2015 et que le sujet : « poste vacant au sein du CCA de la Ville de Gatineau » sera inscrit à l'ordre du jour.

On souligne qu'il est requis que l'UPA propose un minimum de deux candidats afin que le conseil municipal ait un choix pour remplir le poste vacant au sein du CCA.

9. Suivi des dossiers

On mentionne que depuis la séance du CCA du 21 septembre 2015, deux orientations préliminaires positives ont été délivrées par la CPTAQ afin de régulariser l'implantation d'une clôture au 710, chemin du 6^e rang, et d'autoriser l'implantation d'une résidence au 0, chemin de Bellechasse.

10. Demande d'autorisation pour l'aliénation formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – 1303, chemin de la Montagne – Autoriser un échange de terrain afin de permettre l'aménagement d'une nouvelle installation septique– District électoral de Deschênes - Richard M. Bégin – Dave Cassivi*

M. David Reford déclare son conflit d'intérêts sur la demande d'autorisation pour l'aliénation formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec au 1303, chemin de la Montagne, et mentionne qu'il ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur ce dossier.

M. David Reford sort de la salle.

R-CCA-2015-11-09 / 07

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'aliénation a été formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant les propriétés du 1303 et 1299 chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 1303 chemin de la Montagne bénéficie d'un droit acquis d'usage résidentiel en zone agricole, confirmé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 3 juin 2008, et que cet usage y est autorisé en vertu du règlement de zonage 502-2005;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de disposition des eaux usées desservant la résidence est périmée et qu'il serait très difficile d'implanter la nouvelle installation à l'intérieur des limites actuelles de cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE le meilleur site pour l'implantation de la nouvelle installation de disposition des eaux usées est en partie sur les terrains du 1303 et 1299, chemin de la Montagne, et que cela implique qu'une transaction foncière soit conclue avec la propriété voisine afin que le nouveau système d'évacuation des eaux usées soit situé sur le même terrain que la résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de la demande n'aura pas de répercussions négatives ni sur les activités agricoles existantes dans le milieu environnant ni sur leur développement futur;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aliénation est conforme aux dispositions applicables au Règlement de zonage numéro 502-2005 et au Règlement de lotissement numéro 503-2005 :

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation pour aliénation formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'autoriser un échange de terrain permettant l'aménagement d'une nouvelle installation septique pour la propriété du 1303, chemin de la Montagne.

RECOMMANDÉE

M. David Reford revient dans la salle.

11. Schéma d'aménagement et de développement – Plan de développement de la zone et des activités agricoles

On rappelle brièvement l'historique relatif à la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé :

- 30 mai 2013 – Adoption par le conseil municipal du deuxième projet révisé du schéma;
- 2013 à 2015 – Traitement de trois avis gouvernementaux sur le schéma;
- 20 octobre 2015 – Adoption par le conseil municipal de la dernière version du schéma;

On souligne que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit un délai maximum de deux ans pour rendre conforme la réglementation d'urbanisme au schéma. On mentionne que le schéma devrait entrer en vigueur avant la période des fêtes 2015.

On présente un résumé des éléments de contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) qui font référence à l'agriculture en insistant sur :

- Les interrelations du schéma, du plan stratégique, des politiques municipales du plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme;
- Les actions reliées à l'objectif de favoriser le développement des activités agricoles sur tout le territoire gatinois.

La présidente demande de transmettre une copie de la présentation aux membres du CCA.

Questions et commentaires :

- Aucun changement au niveau de la cartographie du schéma entre 2013 et 2015, mais on mentionne qu'une demande d'exclusion touchant les terrains de l'Encan Larose est présentement au stade d'analyse auprès de la CPTAQ;
- Explication de la différence entre PDZA (agricole) et PDZAA (activités agricoles);
- Information sur les petits élevages en milieu urbain (abeilles, poules, lapins) :
 - Règlement concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau;
 - La réglementation provinciale minimale à respecter pour l'apiculture citadine;
 - Les exigences du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
 - Le contrôle des odeurs et, la problématique des prédateurs.

12. Dépôt du rapport final sur la soirée d'information et de consultation sur la réglementation d'urbanisme affectant les entreprises agricoles et agroalimentaires

R-CCA-2015-11-09 / 08

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé a notamment comme objectif de favoriser le développement des activités agricoles sur tout le territoire gatinois;

CONSIDÉRANT QU'à l'initiative du Comité consultatif agricole, une soirée d'information et de consultation sur la réglementation d'urbanisme affectant les entreprises agricoles et agroalimentaires s'est tenue le 1^{er} avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre a permis d'identifier les principales revendications des participants sur la réglementation municipale et sur l'ensemble de l'offre de services aux agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à cet exercice de consultation publique, un consultant a été mandaté afin de proposer des recommandations en fonction des commentaires recueillis;

CONSIDÉRANT QUE certaines actions proposées ont déjà été effectuées ou sont prévues à court terme;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des actions proposées sont liées à la mise en œuvre du schéma d'aménagement révisé et plus spécifiquement à l'adoption du Plan de développement de la zone et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE Comité consultatif agricole souhaite sensibiliser le Service de police aux préoccupations des agriculteurs relativement aux excès de vitesse et à la protection des biens et des personnes en milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE Comité consultatif agricole souhaite sensibiliser le Service des travaux publics relativement aux besoins d'entretien des fossés en milieu agricole :

Que ce comité recommande au conseil d'accepter le dépôt du Rapport final sur la soirée d'information et de consultation sur la réglementation d'urbanisme affectant les entreprises agricoles et agroalimentaires tenue le 1^{er} avril 2015 et d'assurer son suivi.

RECOMMANDÉE

13. Programme de travail du CCA 2016-2017

R-CCA-2015-11-09 / 09

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 264.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Gatineau a les mêmes pouvoirs et responsabilités qu'une municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148.1 de cette même loi, toute municipalité régionale de comté dont le territoire comprend une zone agricole établie en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) peut, par règlement, instituer un comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décrété la création du Comité consultatif agricole de la Ville de Gatineau suite à l'adoption du règlement numéro 13-2001;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pour fonction d'étudier, à la demande du conseil ou de sa propre initiative, toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui sont rattachés à cet aménagement ou à cette pratique;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce comité souhaitent adopter un programme de travail permettant d'identifier les dossiers prioritaires à traiter d'ici la fin du terme du conseil municipal actuel, soit en novembre 2017 :

Que ce comité recommande au conseil d'adopter le Programme de travail du CCA 2016-2017.

RECOMMANDÉE

14. Sujets divers

a. Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)

La présidente distribue une copie d'une carte de la région de l'Outaouais présentant les parcours Outaouais gourmet.

Elle souligne qu'un déjeuner-conférence sur les marchés publics se tiendra à la salle Gatineau de la Maison du citoyen le 9 février 2016.

M. Poirier souligne que la TAO présentera dans le cadre de Bal de neige 2016 des ateliers sur l'histoire de l'acériculture. Il explique que le potentiel de développement de l'acériculture en Outaouais est énorme.

b. Apiculture

Ce sujet a été traité à l'article 11.

c. Îlots déstructurés

À la suite d'une question, on mentionne qu'un îlot déstructuré peut être défini comme suit :

« ...entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. »

Une photo aérienne est présentée illustrant un cas d'îlots déstructurés à Gatineau.

Il est aussi précisé, que le schéma d'aménagement révisé ne permet aucune ouverture de rue en zone agricole.

15. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 35.